

Chapitre 13

LOI DE 2021-2022 SUR LA RADIATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

(Sanctionnée le 8 novembre 2022)

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, la commissaire édicte :

Radiation d'éléments d'actif

1. Sont radiés les éléments d'actif de la Société d'habitation du Nunavut inscrits à la partie 1 de l'annexe.

Dépréciation d'éléments d'actifs

2. Sont dépréciés les éléments d'actif de la Société d'habitation du Nunavut inscrits à la partie 2 de l'annexe.

Radiation d'éléments d'actif

3. Sont radiés les éléments d'actif du Gouvernement du Nunavut inscrits à la partie 3 de l'annexe.

Radiation d'éléments d'actif

4. Sont radiés les éléments d'actif du Gouvernement du Nunavut inscrits à la partie 4 de l'annexe.

ANNEXE

PARTIE 1

(article 1)

ÉLÉMENTS D'ACTIF RADIÉS

<u>NATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	<u>MONTANT</u>
1. Société d'habitation du Nunavut - 14 éléments d'actif matériel	637 580 \$
TOTAL :	<u>637 580 \$</u>

PARTIE 2

(article 2)

ÉLÉMENTS D'ACTIF DÉPRÉCIÉS

<u>NATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	<u>MONTANT</u>
1. Société d'habitation du Nunavut - 55 éléments d'actif matériel	863 301 \$
TOTAL :	<u>863 301 \$</u>

PARTIE 3

(article 3)

ÉLÉMENTS D'ACTIF RADIÉS

<u>NATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	<u>MONTANT</u>
1. Services communautaires et gouvernementaux - immeuble de bureaux loués détruit par le feu à Gjoa Haven	1 790 685 \$
TOTAL :	<u>1 790 685 \$</u>

PARTIE 4

(article 4)

ÉLÉMENTS D'ACTIF RADIÉS

<u>NATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	<u>MONTANT</u>
1. Services communautaires et gouvernementaux - division des produits pétroliers, freinte annuelle du carburant	229 726 \$
TOTAL :	<u>229 726 \$</u>

